

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2172

21 novembre 2006

SOMMAIRE

ACE Services, S.à r.l., Bettembourg	104212	KEIF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	104216
Arlington Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	104243	LDV Capital, S.à r.l., Senningerberg	104218
Bainbridge Capital, S.à r.l., Senningerberg	104216	Lexington S.A., Luxembourg	104239
Bainbridge Capital, S.à r.l., Senningerberg	104217	Linea Grazia, S.à r.l., Luxembourg	104235
Barrier, S.à r.l., Ettelbruck	104211	Luxembourg Elmira 7, S.à r.l., Luxembourg	104234
Bayreuther Anlagengesellschaft A.G., Luxembourg	104232	Luxembourg Elmira 7, S.à r.l., Luxembourg	104235
Better Planet Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	104226	Marianne 2000, S.à r.l., Luxembourg	104212
Bluesky Holding S.A., Luxembourg	104239	MD Mezzanine S.A., SICAR, Luxembourg	104250
Bourscheid-Plage S.A., Bourscheid-Plage	104211	MD Mezzanine S.A., SICAR, Luxembourg	104252
Compagnie des Arts et Antiquités, S.à r.l., Luxembourg	104243	MLB(S) (Lux) International Portfolios Sicav, Senningerberg	104249
Compagnie Financière de l'Occitanie S.A., Luxembourg	104240	Moabi, S.à r.l., Luxembourg	104213
Elotec S.A., Grindhausen	104210	Netcar S.A., Luxembourg	104239
Energipark Réiden S.A., Beckerich	104213	Opale Net Luxembourg, Luxembourg	104249
Euro Natur Produkt US Service, GmbH, Rolling	104245	Parfood Invest S.A., Luxembourg	104239
Eurotransnord, S.à r.l., Wiltz	104210	PL S.A., Luxembourg	104240
Fiduciaire Générale de Marnach, S.à r.l., Marnach	104211	Profitec S.A.H., Luxembourg	104212
Five S.A., Foetz	104236	Quality Electronics Design S.A., Echternach	104211
(Les) Frères Maréchaux S.A., Bech	104232	Redbelly, S.à r.l., Grevenmacher	104249
Gaia Real Estate Holdings, S.à r.l., Schuttrange	104245	S Line S.A., Foetz	104241
Georose 5, S.à r.l., Mamer	104214	S.E.F. Luxembourg Holding S.A., Echternach	104210
Georose 6, S.à r.l., Mamer	104213	Salon Caboverdiana S.A., Luxembourg	104226
Georose 7, S.à r.l., Mamer	104214	Salon Caboverdiana S.A., Luxembourg	104233
Global Administration Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	104240	SSF International, S.à r.l., Luxembourg	104214
Groupe Lavagnac S.A., Luxembourg	104219	STI Holding S.A., Luxembourg	104240
Harpes, S.à r.l., Ettelbruck	104210	Station de Service Kirpach S.A., Larochette	104214
Holzbau Controlling, GmbH, Manternach	104232	Strewilux, S.à r.l., Wiltz	104210
Immo-Kampen S.A., Mertert	104213	Trading Finances S.A.H., Luxembourg	104211
Jean-Louis Chapellier, S.à r.l., Grevenmacher	104241	Trading Finances S.A.H., Luxembourg	104213
KEIF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	104215	Travebois Lux S.A., Weiswampach	104211
		Trident Gestion et Finance, S.à r.l., Luxembourg	104212
		Unicapital & Co S.C.A., Luxembourg	104239
		Volterra S.A., Luxembourg	104253
		Volterra S.A., Luxembourg	104256
		Zenobie Holding S.A., Luxembourg	104240

104210

EUROTRANSNORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 96.160.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2006, réf. DSO-BV00036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 octobre 2006.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(106629.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2006.

STREWILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 103.174.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2006, réf. DSO-BV00035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 octobre 2006.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(106632.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2006.

S.E.F. LUXEMBURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.440.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2006, réf. DSO-BU00043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 octobre 2006.

Signature.

(105285.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

ELOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9751 Grindhausen, Maison 9.
R. C. Luxembourg B 95.993.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2006, réf. DSO-BU00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 octobre 2006.

Signature.

(105287.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

HARPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 65-67, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.553.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 octobre 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(107779.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 octobre 2006.

QUALITY ELECTRONICS DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6478 Echternach, 32, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 98.821.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2006, réf. DSO-BU00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 octobre 2006.

Signature.

(105278.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

TRAVEBOIS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.840.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2006, réf. DSO-BU00044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 octobre 2006.

Signature.

(105282.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

FIDUCIAIRE GENERALE DE MARNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.
R. C. Luxembourg B 97.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00127, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 octobre 2006.

Signature.

(105707.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2006.

BARRIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 39, rue Michel Weber.
R. C. Luxembourg B 93.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00126, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 octobre 2006.

Signature.

(105710.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2006.

BOURSCHEID-PLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid-Plage.
R. C. Luxembourg B 95.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 19 septembre 2006, réf. DSO-BU00096, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 octobre 2006.

Signature.

(105712.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2006.

TRADING FINANCES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 88, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 39.756.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

(111068.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

TRIDENT GESTION ET FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 67.798.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(111061.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

PROFITEC, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 50.305.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(111062.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

ACE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 25, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.842.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(111063.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

MARIANNE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 101.960.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Signature

Le Domiciliataire

(111073.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

MOABI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 111.909.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(111065.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

IMMO-KAMPEN S.A., Société Anonyme.Siège social: L-6685 Mertert, 14, rue du Port.
R. C. Luxembourg B 81.824.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01069, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

(111066.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

GEOROSE 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.
R. C. Luxembourg B 70.287.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 27 mai 1999, acte publié au Mémorial C n° 646 du 26 août 1999, modifiée par-devant le même notaire, en date du 14 avril 2000, acte publié au Mémorial C n° 667 du 18 septembre 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 991 du 6 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour GEOROSE 6

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(111279.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

ENERGIPARK RÉIDEN S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.
R. C. Luxembourg B 91.708.

Le rectificatif de l'extrait des résolutions se rapportant au bilan de l'année 2005, enregistré à Diekirch, le 2 octobre 2006, réf. DSO-BV00002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 octobre 2006.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(106875.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 octobre 2006.

TRADING FINANCES S.A.H., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2240 Luxembourg, 88, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 39.756.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01071, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

(111067.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

GEOROSE 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 42.587.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 202 du 23 avril 1997, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 991 du 6 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour GEOROSE 5

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(111280.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

GEOROSE 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 75.867.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 14 avril 2000, acte publié au Mémorial C n° 665 du 16 septembre 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 991 du 6 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour GEOROSE 7

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(111281.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

STATION DE SERVICE KIRPACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 16, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 19.611.

Par la présente nous vous informons que sur le dépôt n° LU60107658 du 9 octobre 2006 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés il convient de lire que ce sont les comptes annuels au 31 décembre 2005 et non au 31 décembre 2004 qui ont été enregistrés à Diekirch le 4 octobre 2006 avec les références DSO-BV00017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(111288.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

SSF INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.900.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signatures

(111090.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

KEIF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 118.846.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of September.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KENMORE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND LIMITED, a Guernsey registered investment company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with the register of companies of Guernsey, under number 45394,

duly represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of KEIF LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.846 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of August 2, 2006, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by nine hundred thirty-one thousand Euro (EUR 931,000.-), from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to nine hundred forty-three thousand five hundred Euro (EUR 943,500.-) by the issue of thirty-seven thousand two hundred forty (37,240) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of nine hundred thirty-one thousand Euro (EUR 931,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6. paragraph 1.** The share capital is fixed at nine hundred forty-three thousand five hundred Euro (EUR 943,500.-), represented by thirty-seven thousand seven hundred forty (37,740) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges, of any form whatsoever, which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately eleven thousand three hundred Euro (EUR 11,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KENMORE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND LIMITED, une société d'investissement ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, (la «Société»), constituée et régie selon les lois de Guernesey, et inscrite auprès du registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 45394,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de KEIF LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.846 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné du 2 août 2006, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

104216

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de neuf cent trente et un mille euros (EUR 931.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à neuf cent quarante-trois mille cinq cents euros (EUR 943.500,-) par l'émission de trente-sept mille deux cent quarante (37.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme de neuf cent trente et un mille euros (EUR 931.000,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. paragraphe 1^{er}.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-trois mille cinq cents euros (EUR 943.500,-), représenté par trente-sept mille sept cent quarante (37.740) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ onze mille trois cents euros (EUR 11.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 74, case 10. – Reçu 9.310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109819.3/202/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

KEIF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 118.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109820.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

BAINBRIDGE CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 103.457.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under number B 96.644, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies' director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declares that it is the sole partner of BAINBRIDGE CAPITAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register, under section B, number 103.457, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 1st day of October 2004, published on 10th day of December 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1267.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

104217

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend article 5 as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.644, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante représentée comme dit ci-avant déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée BAINBRIDGE CAPITAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 103.457, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 10 décembre 2004 n° 1267.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 69, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109846.3/202/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

BAINBRIDGE CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 103.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109847.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

LDV CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 96.645.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of September.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 96.644, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declares that it is the sole partner of LDV CAPITAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 96.645, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26th day of August 2003, published on 25th day of November 2003 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1243.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend article 5 as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad».

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.644, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante représentée comme dit ci-avant déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée LDV CAPITAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 96.645, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 novembre 2003 n° 1243.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1717 Luxembourg, rue 8-10 Mathias Hardt au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 69, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109840.3/202/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

GROUPE LAVAGNAC S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 120.117.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the sixth day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Barry Cox, private investor, residing at 5 Auriol Mansions, Edith Road, London W148NX (United Kingdom), here represented by:

Mr Christophe Blondeau, employee, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy given in London, on 5 October 2006.

2.- Mr Charles Cox, golf consultant, residing at High Trees, Wicken Bonhunt, Saffran Walden UK, Essex CB11 3 UB (United Kingdom),

here represented by:

Mr Christophe Blondeau, prenamed, pursuant to a proxy given in London, on 5 October 2006.

3.- Mr Steven Smith, manufacturer, residing at The Manor House, Rookery Farm, Rookery Road, Blackmore, Ingatestone, UK, Essex CM 4 OLG (United Kingdom),

here represented by:

Mr Christophe Blondeau, prenamed, pursuant to a proxy given in Ingatestone, on 27 September 2006.

Said proxies, being signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such proxyholder, acting in his hereabove stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company which the prenamed persons intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name of GROUPE LAVAGNAC S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or email, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management of the company to one or more directors, executives, employees or other persons who may be, but need to be, shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. The Company will be bound either by the joint signature of two (2) directors, one signature being in every case the signature of the delegated of the board, or by the sole signature of the delegated of the board, or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday in the month of June of each year at 10.00 a.m.
If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.
One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.
The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.
It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as subsequently amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr Barry Cox, prenamed, eleven thousand six hundred fifty-six shares	11,656
2.- Mr Charles Cox, prenamed, eleven thousand six hundred fifty-six shares	11,656
3.- Mr Steven Smith, prenamed, thousand four hundred eighty-eight shares	1,488
Total: twenty-four thousand eight hundred shares.....	24,800

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand seven hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at five (5).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31st December 2011:

- 1.- Mr Christophe Blondeau, employee, born in Anvers (Belgium), on 28 February 1954, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 2.- Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, born in Wiltz (Luxembourg), on 30 October 1952, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Mr Barry Cox, private investor, born in London (United Kingdom), on 31st October 1944, residing at 5 Auriol Mansions, Edith Road, London W148NX (United Kingdom);
- 4.- Mr Charles Cox, golf consultant, born in London (United Kingdom), on 15 March 1959, residing at High Trees, Wicken Bonhunt, Saffran Walden UK, Essex CB11 3 UB (United Kingdom);
- 5.- Mr Raphaël Hardrick, Director of SOCIETE BANCAIRE PRIVEE S.A., born in Lausanne (Switzerland), on 8 December 1959, residing at 11, cour de Rive, CH-1211 Genève 3 (Switzerland).

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31st December 2011:

the company HRT REVISION, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 51.238).

Third resolution

The company's registered office is located at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Fourth resolution

In accordance with article eleven (11) of the Articles of Incorporation, Mr Barry Cox, prenamed, is appointed as first managing director (administrateur-délégué) of the company, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Barry Cox, private investor, demeurant au 5 Auriol Mansions, Edith Road, London W148NX (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 5 octobre 2006.

2.- Monsieur Charles Cox, golf consultant, demeurant à High Trees, Wicken Bonhunt, Saffran Walden UK, Essex CB11 3 UB (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 5 octobre 2006.

3.- Monsieur Steven Smith, manufacturer, demeurant à The Manor House, Rookery Farm, Rookery Road, Blackmore, Ingatestone, UK, Essex CM 4 OLG (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Ingatestone, le 27 septembre 2006.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les personnes prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GROUPE LAVAGNAC S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Barry Cox, prénommé, onze mille six cent cinquante-six actions	11.656
2.- Monsieur Charles Cox, prénommé, onze mille six cent cinquante-six actions	11.656
3.- Monsieur Steven Smith, prénommé, mille quatre cent quatre-vingt-huit actions.	1.488
Total: vingt-quatre mille huit cents actions.	24.800

Les actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq (5).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

- 1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Barry Cox, private investor, né à Londres (Royaume-Uni), le 31 octobre 1944, demeurant au 5 Auriol Mansions, Edith Road, London W148NX (Royaume-Uni);
- 4.- Monsieur Charles Cox, golf consultant, né à Londres (Royaume-Uni), le 15 mars 1959, demeurant à High Trees, Wicken Bonhunt, Saffran Walden UK, Essex CB11 3 UB (Royaume-Uni);
- 5.- Monsieur Raphaël Hardrick, directeur de SOCIETE BANCAIRE PRIVEE S.A., né à Lausanne (Suisse), le 8 décembre 1959, demeurant à at 11, cour de Rive, CH-1211 Genève 3 (Suisse).

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

la société HRT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51.238).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Conformément à l'article onze (11) des statuts, Monsieur Barry Cox, préqualifié, est nommé nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, la même personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Ch. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2006, vol. 907, fol. 46, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(109869.3/239/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

SALON CABOVERDIANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 6, rue Auguste Charles.

R. C. Luxembourg B 74.114.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02495 et l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2005, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02493, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111338.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

BETTER PLANET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 120.116.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the tenth day in the month of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Tomas Larsson, company director, born in Hässelby (Sweden), on 6 March 1958, residing at 6 Northaw Place, Coopers Lane, Northaw, Hertfordshire EN6 4NQ (United Kingdom),

here represented by Mr Eric Leclerc, employee, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31st May 2006.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxyholder, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of BETTER PLANET LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. Object

The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed as an A Manager or a B Manager for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

Art. 15. Powers

The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 16. Events affecting the managers

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the managers

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company

The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of an A Manager together with one B Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Eric Leclerc, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Tomas Larsson, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe in the name and on behalf of the same person to the one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at three (3), and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the articles of incorporation of the Company.

A Manager:

- Mr Tomas Larsson, company director, born in Hässelby (Sweden), on 6 March 1958, residing at 6 Northaw Place, Coopers Lane, Northaw, Hertfordshire EN6 4 NQ (United Kingdom);

B Managers:

- Mr Eric Leclerc, employee, born in Luxembourg, on 4 April 1967, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- Mr Jos Hemmer, employee, born in Luxembourg, on 15 August 1952, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxyholder signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Tomas Larsson, directeur de sociétés, né à Hässelby (Suède), le 6 mars 1958, demeurant au 6 Northaw Place, Coopers Lane, Northaw, Hertfordshire EN6 4NQ (Royaume-Uni),

ici représenté par Monsieur Eric Leclerc, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2006.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de BETTER PLANET LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. Objet

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé comme Gérant A ou Gérant B pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 15. Pouvoirs des gérants

Le(s) Gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a (ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 16. Événements atteignant les gérants

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation, pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même suivante.

Art. 22. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A ensuite comparu Monsieur Eric Leclerc, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Tomas Larsson, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte dudit comparant les cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune et déclare pour et au nom du même comparant libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

Gérant A:

- Monsieur Tomas Larsson, directeur de sociétés, né à Hässelby (Suède), le 6 mars 1958, demeurant au 6 Northaw Place, Coopers Lane, Northaw, Hertfordshire EN6 4NQ (Royaume-Uni);

Gérants B:

- Monsieur Eric Leclerc, employé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- Monsieur Jos Hemmer, employé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2006, vol. 907, fol. 48, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(109868.3/239/370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

HOLZBAU CONTROLING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 1, Ale Berburger Wee.

R. C. Luxembourg B 92.278.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02520 et l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2006, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02518, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111340.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LES FRERES MARECHAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6230 Bech, 11, Um Faubourg.

R. C. Luxembourg B 77.666.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02527 et l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02525, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111342.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

BAYREUTHER ANLAGENGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 24.123.

L'an deux mille six, le quatre septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAYREUTHER ANLAGENGESELLSCHAFT A.G., avec siège social à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 169 du 26 juin 1986, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 mars 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 916 du 15 juin 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.123.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Jacquemart, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Elle appelle à ces fonctions Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg, le 2 décembre 1946, demeurant à L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz.

Pouvoirs du liquidateur

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est close.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Jacquemart, S. Ortwerth, N. Henoumont, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 septembre 2006, vol. 470, fol. 88, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 octobre 2006.

M. Schaeffer.

(109848.3/5770/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

SALON CABOVERDIANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 6, rue Auguste Charles.

R. C. Luxembourg B 74.114.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02492 et l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2006, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02490, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111343.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LUXEMBOURG ELMIRA 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 117.689.

In the year two thousand and six, on the third day of October.
Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LTD., having its registered office at 15 Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 04693597,

here represented by Mr David Maria, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in September 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LUXEMBOURG ELMIRA 7, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 117.689, incorporated pursuant to a deed of the notary Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 22 September 2006, number 1780, page 85394.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

The sole shareholder decides to change the financial year of the Company currently starting on the day of its incorporation and ending on 31st December 2006 in order to have the current financial year ending on 31st March 2007 and the next Company's financial years running from the 1st April to the 31st of March.

As a consequence of the above-mentioned resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

«Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st day of April and ends on the 31st day of March of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of March 2007.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LTD., constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 15 Portland Place, Londres W1B 1PT, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House sous le numéro 04693597,

ici représentée par Monsieur David Maria, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en septembre 2006.

La procuration signée *ne varietur* par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG ELMIRA 7, S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 117.689, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, le 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 septembre 2006, numéro 1780, page 85394.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la Société, ayant commencé le jour de sa constitution et se terminant le 31 décembre 2006, de façon à avoir le premier exercice social se terminant le 31 mars 2007 et les prochains exercices sociaux commençant le 1^{er} avril et finissant le 31 mars.

A la suite de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1. L'exercice social

L'année sociale commence le premier avril et se termine le 31 mars de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2007.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. Maria, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 80, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109899.3/202/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

LUXEMBOURG ELMIRA 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 117.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109900.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

LINEA GRAZIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2552 Luxembourg, 1, rue de la Station.

R. C. Luxembourg B 120.123.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre octobre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Mademoiselle Grazia Moschetti, coiffeuse, demeurant à L-2552 Luxembourg, 1, rue de la Station.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de LINEA GRAZIA.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et hommes, ainsi que l'achat et la vente de tous produits s'y rattachant directement ou indirectement, de même que l'achat et la vente de bijoux et accessoires.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique, Mademoiselle Grazia Moschetti, préqualifiée.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte des profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent cinquante (1.150,-) euros.

Résolutions

Et, à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale et représenté comme dit ci-avant:

1) se désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances;

2) déclare que l'adresse de la société est fixée à L-2552 Luxembourg, 1, rue de la Station.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Moschetti, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 6 octobre 2006, vol. 438, fol. 38, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2006.

U. Tholl.

(109919.3/232/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

FIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R. C. Luxembourg B 120.143.

— STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société REAL PROJECTS LTD, établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9804, pour laquelle agit et se porte fort Monsieur Jean Christophe Ponsson, directeur de sociétés, demeurant à Itzig, lequel agit de même en vertu d'un pouvoir lui accordé en vertu d'une délégation du Conseil d'administration de ladite société.

2) La société SILBER VENTURES INC., établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9196,

pour laquelle agit et se porte fort Monsieur Jean Christophe Ponsson, directeur de sociétés, demeurant à Itzig, lequel agit de même en vertu d'un pouvoir lui accordé en vertu d'une délégation du Conseil d'administration de ladite société.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de FIVE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet le commerce de gants de sports.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juillet à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2007.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juillet en 2008.

104238

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société REAL PROJECTS LTD, préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société SILBER VENTURES INC., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) La société REAL PROJECTS LTD, établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9804;
- b) La société SILBER VENTURES INC., établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9196;
- c) Monsieur Jean Christophe Ponsson, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-5978 Itzig, 13, rue Abbé Nicolas Weyrich.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Jean Christophe Ponsson, agissant tant en son nom propre que pour les sociétés REAL PROJECTS LTD, et SILBER VENTURES INC., prénommées, en vertu des pouvoirs lui accordés aux termes de délégations des Conseils d'Administration desdites sociétés, ici présent, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Jean Christophe Ponsson, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.Ch. Ponsson, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2006, vol. 920, fol. 87, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2006.

F. Kessler.

(110093.3/219/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

UNICAPITAL & CO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 99.613.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

UNICAPITAL & CO S.C.P.A.

V. Arnò / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(111077.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

NETCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 91.711.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

NETCAR S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(111079.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

PARFOOD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.532.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

PARFOOD INVEST S.A.

R. Donati / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(111080.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LEXINGTON, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.506.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(111085.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

BLUESKY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.800.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(111086.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

104240

GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.147.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le registre de commerce et des sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

(111070.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

PL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.694.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(111072.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

STI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 111.238.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

STI HOLDING S.A.

J. Rossi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(111075.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

ZENOBIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.463.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour ZENOBIE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(111076.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'OCCITANIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.715.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(111084.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

104241

JEAN-LOUIS CHAPPELLIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 25, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.396.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02554 et l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2004, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02551, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111344.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

S LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R. C. Luxembourg B 120.142.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société REAL PROJECTS LTD, établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9804, pour laquelle agit et se porte fort Monsieur Jean Christophe Ponsson, directeur de sociétés, demeurant à Itzig, lequel agit de même en vertu d'un pouvoir lui accordé en vertu d'une délégation du Conseil d'administration de ladite société.

2) La société SILBER VENTURES INC., établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9196, pour laquelle agit et se porte fort Monsieur Jean Christophe Ponsson, directeur de sociétés, demeurant à Itzig, lequel agit de même en vertu d'un pouvoir lui accordé en vertu d'une délégation du Conseil d'administration de ladite société.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de S LINE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet la prestation de services dans le sponsoring et dans le management sportif.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juillet à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2007.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de juillet en 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société REAL PROJECTS LTD, préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société SILBER VENTURES INC., préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) La société REAL PROJECTS LTD, établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9804;
- b) La société SILBER VENTURES INC., établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9196;
- c) Monsieur Jean Christophe Ponsson, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-5978 Itzig, 13, rue Abbé Nicolas Weyrich.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Jean Christophe Ponsson, agissant tant en son nom propre que pour les sociétés REAL PROJECTS LTD, et SILBER VENTURES INC., prénommées, en vertu des pouvoirs lui accordés aux termes de délégations des Conseils d'Administration desdites sociétés, ici présent, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Jean Christophe Ponsson, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.Ch. Ponsson, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2006, vol. 920, fol. 87, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2006.

F. Kessler.

(110092.3/219/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

COMPAGNIE DES ARTS ET ANTIQUITES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 32, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.965.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02549 et l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2004, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02548, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111346.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MACQUARIE GOODMAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Share capital: EUR 1,000.000.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 117.053.

In the year two thousand and six, on September 12.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MACQUARIE GOODMAN HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., with registered office in Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kenedy (the «Sole Shareholder»),

represented by Mr Jean-Pierre Saddy, employee, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle, by virtue of a proxy given on August 28, 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of MACQUARIE GOODMAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company, incorporated by deed of undersigned notary on the 30th of May 2006, not yet published in the Mémorial C, having its registered office in Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;
- that the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company to ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.; and

2. Subsequent amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company;
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MACQUARIE GOODMAN HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (l'«Associé unique»),

ici représentée par M. Jean-Pierre Saddi, employé privé, Luxembourg, 2, rue de la Chapelle, en vertu d'une procuration datée du 28 août 2006, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société MACQUARIE GOODMAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux, en date du 30 mai 2006, acte en voie de publication au Mémorial C, dont le siège social est sis au 46A, avenue J.F. Kennedy.

- Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.;
et

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

- Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination sociale ARLINGTON INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Coût

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

J. Delvaux.

(110057.3/208/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

EURO NATUR PRODUKT US SERVICE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5443 Rolling, 9, rue d'Assel.
R. C. Luxembourg B 73.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02512 et l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2004, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02510, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111348.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

GAIA REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 120.127.

STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth day of September.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RUGALEY HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at Agiou Pavoulou, 15, Ledra House, Agios Andreas, 1150 Nicosia, Cyprus, registered in the Commercial Register of Cyprus under the number HE 156033,

here represented by Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employee, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

by virtue of a proxy given on September 15th, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1^{er}. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which it has an direct or indirect interest any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation is anticipated to purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments. Within these limits the corporation may carry out all business and tasks necessary or useful in order to fulfil this purpose.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GAIA REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by RUGALEY HOLDINGS LIMITED, pre-named, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (1,750.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:
- Mr David Dennis Cuby, private employee, born in Gibraltar on May 15, 1948, residing professionally at Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar;
 - Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born S-Gravenhagen (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RUGALEY HOLDINGS, S.à r.l., une société ayant son siège social à Agiou Pavolou, 15, Ledra House, Agios Andreas, 1150 Nicosia, Chypres, enregistrée au Registre de Commerce de Chypres sous le numéro HE 156033, ici représentée par Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, en vertu d'une procuration datée du 15 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui pourraient être utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société est destinée à acheter des intérêts directs dans des propriétés européennes, à prendre des participations dans des sociétés similaires ou semblables et agir en tant que plate-forme pour la mise en commun de divers investissements européens. Dans ces limites, la société peut agir en vue de mettre en oeuvre et réaliser toutes les actions nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de son objet.

Dans toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour toutes ses activités, la société restera dans les limites prévues par la loi.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: GAIA REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse, où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse, où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les reponsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription et paiement

La partie comparante Rugaley Holdings Limited précitée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Décision de l'associée unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:
 - Monsieur David Dennis Cuby, employé privé, né à Gibraltar le 15 mai 1948, demeurant professionnellement à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar;
 - Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhagen (Pays-Bas), le 16 octobre 16, 1970, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
 2) L'adresse de la Société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N.J.A. van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 44, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

G. Lecuit.

(109986.3/220/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

REDBELLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 7A, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 96.368.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02503 et l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2004, enregistrée à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02502, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Mandataire

(111353.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 48.440.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Company Administration

Signature

(107474.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

OPALE NET LUXEMBOURG.

Adresse de la succursale: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 109.450.

DISSOLUTION

Extrait de résolutions de l'administrateur unique du 8 août 2006

L'administrateur unique de la société en référence a décidé le 8 août 2006:

De fermer et de liquider la succursale au Luxembourg de la société, immatriculée sous le numéro B 109.450.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPALENET

A. Manitiu

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107756.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

MD MEZZANINE S.A., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and six, on the third day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe Cahuzac, employee, residing professionally at Luxembourg,

acting in his capacity as special proxy holder of MD MEZZANINE S.A., SICAR, a société anonyme, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, of July 7, 2005, published in the Mémorial C, n° 1198 of November 12, 2005, the articles of incorporation of which have last been amended for the last time by deed of the same undersigned notary, of May 23, 2006, published in the Mémorial C, n° 1609 of August 24th, 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.277 (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by seven different resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on July 3 2006, July 12, 2006, July 17, 2006, July 20, 2006, July 30, 2006, August 11, 2006, August 30, 2006,

an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued capital of the Company is set at seven hundred fifty-seven thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 757,850.-) divided into seventy-five thousand seven hundred eighty-four (75,784) class A shares (the «Class A Shares») and one (1) class C share (the «Class C Shares»). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten Euro (EUR 10.-), all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article five (5) of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) to be divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares, each with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article five (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its different meetings of July 3, 2006, July 12, 2006, July 17, 2006, July 20, 2006, July 30, 2006, August 11, 2006, August 30, 2006, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article five (5) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of one million one hundred eighty-five thousand four hundred seventy Euro (EUR 1,185,470.-) in order to raise the issued share capital to the amount of one million nine hundred forty-three thousand three hundred twenty Euro (EUR 1,943,320.-) by the creation and issue of one hundred eighteen thousand five hundred forty-seven (118,547) new Class A shares, each share with a par value of ten Euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A shares.

IV. That the Board of Directors of the Company, in its meetings of (i) July 3, 2006 has accepted the subscription of fifty-five thousand four hundred eighty-three (55,483) new Class A shares, together with a total share premium of fifty-four million nine hundred twenty-eight thousand one hundred seventy Euro (EUR 54,928,170.-) by MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number B 337 680 482, and in its meetings of (ii) July 12, 2006 has accepted the subscription of fifteen thousand eight hundred seventeen (15,817) new Class A shares, together with a total share premium of fifteen million six hundred fifty-eight thousand eight hundred thirty Euro (EUR 15,658,830.-) by MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number B 337 680 482 and in its meetings of (iii) July 17, 2006 has accepted the subscription of ten thousand five hundred thirty (10,530) new Class A shares, together with a total share premium ten million four hundred twenty-four thousand seven hundred Euro (EUR 10,424,700.-) by MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number B 337 680 482 and in its meetings of (iv) July 20, 2006 has accepted the subscription of fifteen thousand eight hundred fifty-two (15,852) new Class A shares, together with a total share premium of fifteen million six hundred ninety-three thousand four hundred eighty Euro (EUR 15,693,480.-) by MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number B 337 680 482 and in its meetings of (v) July 30, 2006 has accepted the subscription of seven thousand five hundred thirty-nine (7,539) new Class A shares, together with a total share premium of seven million four hundred sixty-three thousand six hundred ten Euro (EUR 7,463,610.-) by MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number B 337 680 482 and in its meetings of (vi) August 11, 2006 has accepted the subscription of thirteen thousand one hundred sixty-eight (13,168) new Class A shares, together with a total share premium of thirteen million thirty-six thousand three hundred twenty Euro (EUR 13,036,320.-) by MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number

B 337 680 482 and in its meetings of (vii) August 30, 2006 has accepted the subscription of one hundred fifty-eight (158) new Class A shares, together with a total share premium one hundred fifty-six thousand four hundred twenty Euro (EUR 156,420.-) by MATIGNON DEVELOPEMENT 1, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number B 337 680 482.

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash, so that the total amount of one hundred eighteen million five hundred forty-seven thousand Euro (EUR 118,547,000.-) has been at the entire and free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 30 August 2006, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. «The issued capital of the Company is set at one million nine-hundred forty-three thousand three hundred twenty Euro (EUR 1,943,320.-) divided into one hundred ninety-four thousand three hundred thirty-one (194,331) class A shares (the «Class A Shares») and one (1) class C share (the «Class C Shares»). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand Euro.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe Cahuzac, employé privé, résidant professionnellement déjà Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de MD MEZZANINE S.A., SICAR, une société anonyme, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 1198 le 12 novembre 2005, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois le 22 février 2006, suivant acte du même notaire soussigné, sa publication au Mémorial C étant en cours (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date des 3 juillet 2006, 12 juillet 2006, 17 juillet 2006, 20 juillet 2006, 11 août 2006 et 30 août 2006;

un extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élevé actuellement à sept cent cinquante-sept mille huit cent cinquante euros (EUR 757.850.-) représenté par soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quatre (75.784) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie C les actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000.-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) et qu'en vertu du même Article cinq (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions des 3 juillet 2006, 12 juillet 2006, 17 juillet 2006, 20 juillet 2006, 11 août 2006 et 30 août 2006 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société, a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un million cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.185.470.-) en vue de porter le capital social souscrit à un million neuf cent quarante-trois mille trois cent vingt euros (EUR 1.943.320.-) par la création et l'émission de cent dix-huit mille cinq cent quarante-sept (118.547) nouvelles actions de Catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion (i) du 3 juillet 2006 a accepté la souscription de cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-trois (55.483) nouvelles actions de Catégorie A, ensemble avec une prime d'émission totale de cinquante-quatre millions neuf cent vingt-huit mille cent soixante-dix euros (EUR 54.928.170.-) par MATIGNON DEVELOPEMENT 1, une société par actions simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 337 680 482, (ii) du 12 juillet 2006 a accepté la souscription de quinze mille huit cent dix-sept (15.817)

nouvelles actions de Catégorie A, ensemble avec une prime d'émission totale de quinze millions six cent cinquante-huit mille huit cent trente euros (EUR 15.658.830,-) par MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, une société par actions simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 337 680 482 (iii) du 17 juillet 2006 a accepté la souscription de dix mille cinq cent trente (10.530) nouvelles actions de Catégorie A, ensemble avec une prime d'émission totale de dix millions quatre cent vingt-quatre-sept cent euros (EUR 10.424.700,-) par MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, une société par actions simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 337 680 482 (iv) du 20 juillet 2006 a accepté la souscription de quinze mille huit cent cinquante-deux (15.852) nouvelles actions de Catégorie A, ensemble avec une prime d'émission totale de quinze millions six cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 15.693.480,-) par MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, une société par actions simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 337 680 482 (v) du 30 juillet 2006 a accepté la souscription de sept mille cinq cent trente-neuf (7.539) nouvelles actions de Catégorie A, ensemble avec une prime d'émission totale de sept millions quatre cent soixante-trois mille six cent dix euros (EUR 7.463.610,-) par MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, une société par actions simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 337 680 482 (vi) du 11 août 2006 a accepté la souscription de treize mille cent soixante-huit (13.168) nouvelles actions de Catégorie A, ensemble avec une prime d'émission totale de treize millions trente-six mille trois cent vingt euros (EUR 13.036.320,-) par MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, une société par actions simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 337 680 482 et (vii) du 30 août 2006 a accepté la souscription de cent cinquante-huit (158) nouvelles actions de Catégorie A, ensemble avec une prime d'émission totale de cent cinquante-six mille quatre cent vingt euros (EUR 156.420,-) par MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, une société par actions simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 337 680 482.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par apport en numéraire, de sorte que la somme totale de cent dix-huit millions cinq cent quarante-sept mille euros (EUR 118.547.000,-) se trouve dès aujourd'hui à la libre et entière disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet le 30 août 2006, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. «Le capital émis de la Société est fixé à un million neuf cent quarante-trois mille trois cent vingt euros (EUR 1.943.320,-) représenté par cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent trente et une (194.331) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et une (1) action de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Cahuzac, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2006, vol. 907, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(110004.3/239/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

MD MEZZANINE S.A., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 109.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(110005.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

VOLTERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 111.076.

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée VOLTERRA S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 111.076,

constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen de Luxembourg, en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C de 2006, page 8.152.

L'assemblée est présidée par M. José De Sousa, employé privé, Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Elisa Mazzucato, employée privée, Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri,

et l'Assemblée choisit comme scrutateur M. Vittorio Castellani Pastoris, employé privé, Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri,

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 26.081.600 (vingt-six millions quatre-vingt-un mille six cents euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 600.000 (six cent mille euros) à EUR 26.681.600 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-un mille six cents euros), par la création et l'émission de 260.816 (deux cent soixante mille huit cent seize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des 260.816 (deux cent soixante mille huit cent seize) actions nouvelles par l'associé unique et libération de l'augmentation de capital comme suit:

- à concurrence de EUR 3.331.000, par l'apport en nature de la totalité (100%) du capital social de la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée MONTEVIOLA, S.r.l., avec siège social au 3, Via Pozzo, I-37023 Grezzana (VR), inscrite au Registre de Commerce de Verona, sous le n° 01340900230, apport évalué en totalité à EUR 3.331.000, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises;

- à concurrence de EUR 2.550.600, par l'apport en nature de 56,68% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée PONTE MARMI, S.r.l., avec siège social à Via Ponte - Loc. Romagnano, I-37023 Grezzana (VR), inscrite au Registre de Commerce de Verona, sous le n° 00323790238, apport évalué en totalité à EUR 2.550.600, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises;

- à concurrence de EUR 20.200.000, par l'apport en nature de la totalité (100%) du capital social de la société anonyme de droit italien dénommée MARCOLINI MARMI S.p.A., avec siège social à Località Carrara n° 24, I-37023 Grezzana (VR), inscrite au Registre de Commerce de Verona, sous le n° 01296170234, apport évalué en totalité à EUR 20.200.000, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises.

3. Suppression de l'actuel capital autorisé et instauration d'un capital autorisé de EUR 60.000.000 (soixante millions d'euros), représenté par 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, pour un nouveau terme de 5 ans prenant fin le septembre 2011.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations convertibles, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation à donner au conseil d'administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 3 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification subséquente l'article 3 des statuts de la société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 26.681.600 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-un mille six cents euros), divisé en 266.816 (deux cent soixante-six mille huit cent seize) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à soixante millions d'euros (EUR 60.000.000) par la création et l'émission de 333.184 (trois cent trente-trois mille cent quatre-vingt-quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant fin le 18 septembre 2011, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix d'émission, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 26.081.600 (vingt-six millions quatre-vingt-un mille six cents euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 600.000 (six cent mille euros) à EUR 26.681.600 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-un mille six cents euros),

par la création et l'émission de 260.816 (deux cent soixante mille huit cent seize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est intervenu aux présentes, l'actionnaire unique, à savoir la société ALETTI FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social au 3, Via Giuliani à Milan, Italie,

représentée par M. Vittorio Castellani Pastoris, précité, en vertu de la susdite procuration datée du 13 septembre 2006,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, déclare souscrire à la totalité des 260.816 (deux cent soixante mille huit cent seize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, qu'il libère entièrement par un apport autre qu'en numéraire comme suit:

- à concurrence de EUR 3.331.000, par l'apport en nature de la totalité (100%) du capital social de la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée MONTEVIOLA, S.r.l., avec siège social au 3, Via Pozzo, I-37023 Grezzana (VR), inscrite au Registre de Commerce de Verona, sous le n° 01340900230, apport évalué en totalité à EUR 3.331.000, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après.

Suite à l'apport qui précède, la société VOLTERRA S.A. détient 100% du capital social de la susdite société MONTEVIOLA, S.r.l., et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport;

- à concurrence de EUR 2.550.600, par l'apport en nature de 56,68% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée PONTE MARMI, S.r.l., avec siège social à Via Ponte - Loc. Romagnano, I-37023 Grezzana (VR), inscrite au Registre de Commerce de Verona, sous le n° 00323790238, apport évalué en totalité à EUR 2.550.600, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après.

Suite à l'apport qui précède et aux 14,99% déjà en sa possession, la société VOLTERRA S.A. détient 71,67% du capital social de la susdite société PONTE MARMI, S.r.l., et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport;

- à concurrence de EUR 20.200.000, par l'apport en nature de la totalité (100%) du capital social de la société anonyme de droit italien dénommée MARCOLINI MARMI S.p.A., avec siège social à Localita Carrara n° 24, I-37023 Grezzana (VR), inscrite au Registre de Commerce de Verona, sous le n° 01296170234, apport évalué en totalité à EUR 20.200.000, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après.

Suite à l'apport qui précède, la société VOLTERRA S.A. détient 100% du capital social de la susdite société MARCOLINI MARMI S.p.A., et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Les susdits apports pour un total de EUR 26.681.600 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-un mille six cents euros), ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des titres faisant l'objet de l'apport en nature ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre en contrepartie.»

Lequel rapport, daté du 15 septembre 2006, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 260.816 (deux cent soixante mille huit cent seize) actions nouvelles par les susdits souscripteurs, dans les proportions dont question ci-avant.

La preuve du transfert des actions de MONTEVIOLA, S.r.l. à la société VOLTERRA S.A. a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration irrévocable des souscripteurs de procéder au transfert de propriété dans le registre des actionnaires de la société MONTEVIOLA, S.r.l., laquelle reste après signature annexée.

La preuve du transfert des actions de PONTE MARMI, S.r.l. à la société VOLTERRA S.A. a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration irrévocable des souscripteurs de procéder au transfert de propriété dans le registre des actionnaires de la société PONTE MARMI, S.r.l., laquelle reste annexée après signature.

La preuve du transfert des actions de MARCOLINI MARMI S.p.A. à la société VOLTERRA S.A. a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration irrévocable des souscripteurs de procéder au transfert de propriété dans le registre des actionnaires de la société MARCOLINI MARMI S.p.A., laquelle reste annexée après signature.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer l'actuel capital autorisé et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 60.000.000 (soixante millions d'euros), représenté par 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune,

pour un nouveau terme de 5 ans prenant fin le 18 septembre 2011, dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée,

lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations convertibles, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 3 des statuts aux changements intervenus.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 26.681.600 (vingt-six millions six cent quatre-vingt-un mille six cents euros), divisé en 266.816 (deux cent soixante-six mille huit cent seize) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à soixante millions d'euros (EUR 60.000.000) par la création et l'émission de 333.184 (trois cent trente-trois mille cent quatre-vingt-quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant fin le 18 septembre 2011, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix d'émission, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 7.000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. De Sousa, E. Mazzucato, V. Castellani Pastoris, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 66, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

J. Delvaux.

(110053.3/208/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

VOLTERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 111.076.

Statuts coordonnés en date du 18 septembre 2006, suite à un acte n° 517 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(110055.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.